

REGLEMENT GENERAL MA'BULL

1. PRESENTATION

La Ma'Bull est un ensemble d'épreuves à allure libre sur un circuit de 6.3km et 116D+. Elle est ouverte à tout type de participants, qu'il soit civil ou militaire. Elle se décline sous trois formats décrits ci-près.

Le but de cette course est de récolter un maximum de fonds afin de financer un monument aux morts à la gloire des soldats français morts au Sahel ainsi que faire un don à Terre Fraternité au profit des blessés de l'Armée de Terre.

La Ly'Bull est une course pour les lycéens et familles à allure libre sur un circuit de 3.4km et 68D+.

Cette course a pour vocation de consolider le lien armée-nation en proposant à tous les lycées de Bretagne ainsi qu'aux familles de participer à une course extraordinaire dans un milieu hors du commun dans un but caritatif.

2. LES EPREUVES

Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025 : "La MA'BULL"

Départ : à 15H00 depuis le gymnase de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan : 33 rue de Saint-Cyr Coëtquidan, 56 380 Beignon.

2.1. Maximum de tours en 24H

En équipe - MA'BOUCLE EQUIPE - 20€/personne

Maximum de tours en équipe de 5 maximum sur la boucle de 6.3km.

En individuel - MA'BOUCLE INDIV - 20€

Maximum de tours en individuel sur la boucle de 6.3km.

2.2. MA'BULL- Back Yard- 20€

En individuel, course de 24H, départ horaire sur la boucle de 6.3km

Dimanche 15 juin 2025 : LY'BULL

Départ : à 12H00 depuis le gymnase de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan : 33 rue de Saint-Cyr Coëtquidan, 56 380 Beignon.

2.3. Lycéen et famille- LY'BULL- 5€/personne

En équipe de 4 minimum (pas de maximum) faire un maximum de tour entre 12H00 et 15H00 sur la boucle de 3.4km.

3. DROIT D'ENGAGEMENT

- MA'BOUCLE EQUIPE et INDIV: 20€ par personne
- MA'BULL: 20€ par personne
- LY'BULL : 5€ par personne

4. INSCRIPTION

4.1 Inscription MA'BULL et MA'BOUCLE- MAJEURS

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 14 juin 2005, c'est-à-dire ayant 20 ans révolus le jour de l'épreuve.

4.2 Inscription LY'BULL- MINEURS

Seulement les ceux nées avant le 14 juin 2009, c'est-à-dire ayant 16 ans révolus le jour de l'épreuve.

Tout participant mineur doit détenir une autorisation parentale.

Pour tous

Attention, la réglementation sur les certificats médicaux vient de changer ! Vous n'êtes plus dans l'obligation de fournir un certificat médical.

Vous avez désormais 2 options pour finaliser votre inscription :

- Réaliser le "Parcours Prévention Santé (PPS) de la FFA qui remplace le certificat à partir du lien suivant : <https://pps.athle.fr> À la fin du parcours, vous obtiendrez un code et un document PPS que vous allez pouvoir ajouter à votre inscription. Pour ajouter votre numéro PPS, vous pouvez le faire à partir de votre compte NextRun Mon compte ⇒ Documents ⇒ Licence/PPS Vous n'êtes pas obligé de renseigner de Club, de N° de club ou de fédération.
- Fournir votre licence 2024-2025 "Athlétisme"

La course se déroulant dans une enceinte militaire, des informations supplémentaires pour vous, ainsi que vos accompagnateurs, sont demandés afin de pouvoir accéder au site. Voir le lien dans le formulaire d'inscription. **NON FACULTATIF.**

Ouverture des inscriptions dès le **XXXX** 2025 sur le site internet NextRun. Date de limite des inscriptions : vendredi **XX** juin 2025

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du PPS (par la présentation directe ou celle d'une licence). Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur place à partir de 9h00 le samedi 14 juin 2025, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque participants est obligatoire. Chaque participant fixera son dossard sur l'avant, afin qu'il soit identifiable en toutes circonstances.

Les dossards seront des puces à redonner à la fin de la course. Elles sont fournies par le bureau des sports de l'AMSCC.

6. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement solide et liquide sera mis en place à la fin de chaque boucle. Cependant et afin de préserver vos régimes alimentaires, il est conseillé d'apporter son ravitaillement. Un espace sera

réservé pour les coureurs afin de se mettre à l'abri des intempéries avec un accès à des sanitaires et douches.

Assistance en course interdite. Afin de laisser la zone de repos le plus calme possible, les participants pourront faire venir UNE SEULE et UNIQUE personne non participante à la fois à partir du 8e tour.

Aucune vaisselle ne sera fournie lors du ravitaillement.

Le ravitaillement ne sera pas garanti pour la course Lycéens/Famille.

7. CHRONOMÉTRAGE

Toutes les épreuves seront chronométrées par l'équipe d'organisation avec l'appui du bureau des sports de l'AMSCC.

8. RÉCOMPENSES

L'ensemble des bénéfices de l'activité seront reversés au profit des associations œuvrant au profit des blessés de nos armées et les familles de soldats endeuillés. A ce titre et afin de préserver au maximum cette cagnotte précieuse, les goodies ne seront pas distribués à tous. Cependant, il est possible de réserver des T-shirts sur le site internet NextRun. De plus, des boutiques des différentes formations de l'AMSCC seront présentes (ventes d'effets militaires (coin, médailles, livres, et tenues à l'effigie des différentes écoles de formation de l'AMSCC).

Seront récompensés :

- Les 3 premières équipes au classement scratch
- Les personnes en individuels ayant fait les distances suivantes :
 - 30km - 5 tours
 - 58km - 10 tours
 - 80km - 13 tours
 - 100km - 16 tours
 - 150km - 24 tours

9. PRE-VENTE DES T-SHIRTS

Date limite des pré-ventes de t-shirts : lundi 5 mai 2025 (récupération des T-shirt en même temps que les dossards).

10. SÉCURITÉ- RESPONSABILITÉ

10.1 Sécurité

- La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé est mis en place par l'organisation sur le site de départ, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle. Le trail étant une course sur sentiers et routes fermées dans une enceinte militaire, les concurrents devront respecter le code de la route et les consignes données par l'organisation.

- Au-delà de la barrière horaire, l'organisation récupère la puce du coureur, celui-ci n'est plus sous la responsabilité de l'organisation. Si nécessaire, le rapatriement du coureur sur le site d'arrivée est assuré par l'organisation.
- Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.
- Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire. L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir toutes revendications de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre du club organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de l'épreuve.

10.2 Responsabilité

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effraction.

11. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité : intempéries, décisions préfectorales, raisons sanitaires...
- Elle peut mettre hors course toute personne qu'elle juge inapte à continuer la course.
- Aucun remboursement ne pourra s'effectuer trois semaines avant l'épreuve pour quelque raison que ce soit, sauf sur un certificat médical signé d'un médecin.
- Si annulation par arrêté préfectoral, l'organisation gardera une somme forfaitaire minimum permettant de couvrir les frais fixes déjà engagés.

12. RESPECT DU RÈGLEMENT

L'inscription à la course implique l'acceptation du présent règlement par le concurrent. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, sans préavis, tout ou partie du règlement, programme ou autre donnée. Son acceptation implique le respect de l'environnement et de la nature, notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait le dit règlement.

13. DROIT D'IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement pour la promotion de celui-ci.

14. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), chaque personne inscrite sur l'une des trois épreuves dispose d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées le concernant. Les informations recueillies dans le cadre du chronométrage seront disponibles après les épreuves. Ces données seront consultables par l'organisation.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données sur simple demande auprès de l'organisation.